



**MAIRIE
DE
SISTERON** ✱

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMSI .2024.11.27

DECISION DU MAIRE

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE CANOPE

Département
des Alpes de Haute-Provence

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la proposition du Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogique (CANOPE) pour des prestations d'accompagnement relatives à la mise en œuvre des projets informatiques et numériques à usages pédagogiques et éducatifs auprès des écoles de la commune de Sisteron.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de prestations destinées à accompagner le développement des usages numériques à l'école avec le Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques (CANOPE) de l'académie d'Aix-Marseille.

ARTICLE 2 : Durée

Ce contrat est défini pour une durée de deux ans à compter du 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2026. La prestation rémunérée selon un forfait annuel globalisé de 2500,00€.

ARTICLE 3 : Dit que la dépense est inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 4 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à La Directrice générale et par délégation, La directrice territoriale, Provence Alpes Côte d'Azur CANOPE Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et au Réseau CANOPE de l'académie d'Aix-Marseille.

Fait à Sisteron, le 13/01/2025

Le Maire,
D. SPAGNOU

